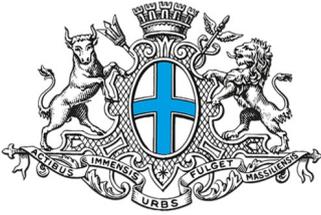


VILLE DE



MARSEILLE

Délégation Générale Adjointe
Ville plus sûre plus proche

Direction des opérations
funéraires

Service des cimetières
communaux

Le 21 août 2025

Mémoire d'enquête publique

Réponse à la commissaire enquêtrice

Demandes de la commissaire enquêtrice :

Demande numéro 1 :

Pourriez vous préciser la profondeur des ouvrages prévues par rapport au terrain actuel et compléter l'étude hydrogéologique par des sondages destructif à plus d'1 mètre des sépultures ?

La profondeur des ouvrages sera de 2 mètres.

Le rapport d'hydrogéologie montre des sondages allant jusqu'à 2,4 mètres de profondeur (ex : sondage P2).

Le service des cimetières a commandé une étude d'hydrogéologie à l'entreprise Géotec pour répondre à contrainte réglementaire de l'article 2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'implantation des sépultures et le risque des hautes eaux.

Le rapport de Géotec en page 3 intitulé « objet de la mission » la réponse à cette contrainte réglementaire du CGCT.

Suite à la demande de précision de la commissaire enquêtrice, le service des cimetières a questionné l'entreprise Géotec pour justifier de leur méthode de réalisation des sondages.

Voici leur réponse.

Réponse de Géotec :

Bonjour,

Les sondages à la pelle mécanique permettent en théorie de descendre à 3m de profondeur max. Cependant la pelle mécanique peut atteindre le refus à plus faible profondeur en rencontrant un sol dur comme c'est le cas à St Jérôme.

Un sondage destructif équipé d'un piézomètre aurait permis de descendre plus profondément et de relever le cas échéant des niveaux d'eau. Mais je crois que les délais ne permettraient de réaliser ce type de sondage et un suivi des niveaux d'eau.

Dans tous les cas, sans un suivi du niveau de la nappe sur une longue période (plusieurs mois), notre étude hydrogéologique est essentiellement basée sur la bibliographie et notre visite de site (enquête de voisinage).

Cordialement.

Julien

HERREROS

Ingenieur Affaires

Service Environnement

0442460809

0637990687

Géotec PACA

9 Rue de la Glacière ZI des Bagnols VITROLLES

13127

Demande numéro 2 :

Pourriez-vous préciser si un réseau de collecte des eaux pluviales est prévu et la gestion des eaux pluviales plus généralement ?

La gestion des eaux se fera par infiltration de part sa vocation de cimetière écologique. En effet, le cimetière ne prévoit pas de caveaux et donc pas de marbrerie qui viendrait imperméabiliser le terrain.

Sachant qu'aucun point de captage d'eau potable n'est présent aux alentours et que le rapport d'hydrogéologie ne montre pas de nappe sous le site, la gestion des eaux pluviales se fera par simplement écoulement et infiltration dans la terre du site. Aucun bâti n'est prévu et donc pas de nécessité de gestion des eaux pluviales.

De plus un règlement spécifique au cimetière est préparé et sera validé en conseil municipal qui contient des préconisations sur les matériaux utilisés (bois non traité, capiton en lin..) et l'interdiction de certains soins du corps. Les sols seront ainsi protégés de pollution.

Demande numéro 3 :

Pourriez vous fournir un plan plus précis du projet d'extension ainsi que le phase des travaux prévus pour l'aménagement de cette extension de cimetière ?

A l'heure actuelle, le plan des travaux est encore en phase d'élaboration. le relevé topographique va venir confronter l'avant projet à la réalité du terrain.

L'aménagement se fera d'abord par le terrassement des différents plateaux venant accueillir les concessions, puis la création de la voirie en enrobée drainant pour le passage des véhicules techniques et des éléments de mobilier urbain parallèlement les végétaux seront implantés et enfin les concessions seront délimités au moyen de cadre en béton.

Il faut noter que si les espèces arborées seront plantés à l'automne, les autres espèces peuvent être implantées jusqu'en mars et que le choix des essences a été réalisé sur une palette strictement endémique sans invasif évidemment.

Nous souhaitons débiter les travaux d'aménagement en 2025 et les terminer mi 2026.